



Créé en 2000, en substitution de l'Association des Maires de Maurienne, le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) agit à l'échelle de 5 Communautés de Communes sur des thématiques très diversifiées : le développement économique (industrie, tourisme, jeunesse, agriculture), l'environnement (éco-mobilité, politiques environnementales et climatiques, GEMAPI), les établissements d'enseignements artistiques, les transports scolaires, le SCoT, ...

En ce qui concerne la gestion de l'Arc et de ses affluents, le SPM est un acteur historique et interlocuteur privilégié en Maurienne. La structure agit en effet depuis de nombreuses années sur le volet "risque inondation" avec un appui technique (chargé de mission rivières depuis 2000) et administratif (PAPI 1 et 2 - Programme d'Actions de Prévention des Inondations) auprès des collectivités locales.

Après de nombreuses réunions de travail et considérant le rôle et l'implication du SPM sur cette thématique, les différentes Communautés de Communes ont décidé de transférer la compétence au SPM au 1er janvier 2019. Cet événement constitue un virage important pour le SPM avec d'importantes responsabilités pour la gestion de ces torrents au caractère imprévisible et parfois violent.

Le Syndicat du Pays de Maurienne recherche un(e) chargé(e) de mission rivières

CONTEXTE

Sous l'autorité directe du vice-président en charge des rivières et de l'environnement, et de la directrice du syndicat, le(a) chargé(e) de mission assurera la mise en œuvre des actions relevant du bloc de compétences GEMAPI, en lien étroit avec les Communautés de Communes.

Cette équipe est actuellement composée de 3 personnes : deux ingénieurs projet, en charge du suivi du volet opérationnel et une chargée de mission dédiée à l'animation territoriale et à l'élaboration d'un dossier PAPI et d'un contrat de bassin avec l'Agence de l'Eau. La personne recrutée intégrera le pôle « opérationnel » dans le cadre d'un remplacement d'un ingénieur projet.

L'équipe est en charge de la mise en œuvre de la GEMAPI sur des domaines techniques très variés et exigeants : gestion des ouvrages de protection (systèmes d'endiguement), hydromorphologie, hydraulique fluviale et torrentielle.

Ces missions sont exercées dans un contexte de montagne, dans lequel les inondations ont fréquemment un caractère torrentiel (imprévisibilité, forte énergie, importance du transport solide).

A titre informatif : <https://www.youtube.com/watch?v=ojEm8NnUTMk>

Par ailleurs, le territoire de la Maurienne présente des spécificités qui complexifient la gestion du bassin versant :

- Caractéristiques topographiques (vallée étroite « dominée » par des hauts versants) et géologiques propices à la formation de lave torrentielle dans de nombreux sous bassins versants (volumes sédimentaires conséquents) ;
- Forte pression dans le lit majeur de l'Arc liée principalement aux infrastructures de transport (voies de communication : autoroute, route départementale, voie SNCF et futur Lyon-Turin) et plus ponctuellement à la pression démographique (Modane, St Michel de Maurienne, St Jean de Maurienne, La Chambre, Aiguebelle), et à l'occupation industrielle de l'espace ;
- Anthropisation majeure du régime hydrologique pour la production d'hydroélectricité.

MISSIONS (à titre indicatif, non exhaustif)

- Conduite d'opérations de construction ou de réhabilitation d'ouvrages de protection contre les inondations (mettre en œuvre les études nécessaires, être le référent privilégié des services de l'Etat pour les autorisations et procédures administratives, piloter l'opération et sa commande publique, encadrer les travaux, assurer les missions administratives associées à la planification budgétaire de ces opérations, animation foncière ...) ;
- Conduite d'opérations d'amélioration du fonctionnement hydraulique de l'Arc ou de ses affluents (réduction de la vulnérabilité au risque inondation) ;
- Conduite d'opérations d'entretien sédimentaire et de la végétation (étude et programmation si possible en régie) ;
- Mise en œuvre de la réglementation sur les ouvrages de protection (études de dangers, surveillance, planification et pilotage des travaux, ...) ;
- Assurer les actions de suivi du territoire et d'assistance technique auprès des collectivités, des usagers et riverains ;
- Assurer la surveillance et la mise en œuvre d'intervention d'urgence en post-crue.

Les missions seront ajustées sur la complémentarité des compétences et des expériences avec les agents déjà en poste.

PROFIL

- **Poste ouvert aux agents titulaires de la fonction publique territoriale ou aux contractuels de droit public ;**
- Diplôme : Bac +3 (avec expériences significatives) à +5 avec spécialités en hydraulique fluviale et torrentielle ou en génie civil ;
- Expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans ce domaine appréciée ;
- Connaissance des différentes procédures et institutions afférentes à la GEMAPI ;
- Connaissance du cadre réglementaire dans le domaine de l'eau, si possible avec une bonne appréhension des spécificités dans le domaine du risque inondation ;
- Connaissances techniques indispensables en hydraulique fluviale et en hydromorphologie ;
- Connaissances techniques appréciées en hydraulique torrentielle (torrents à charriage ou à lave) ;
- Connaissances techniques en géotechnique et en génie civil appréciées ;
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Expériences dans la conduite de projets de territoire, concertation avec les acteurs locaux ;

- Expériences appréciées dans le montage et le suivi de dossier réglementaire ;
- Expériences dans la commande publique ;
- Compétences techniques spécifiques à la conduite de travaux ;
- Maîtrise des outils informatiques courants et cartographiques.

SAVOIR-ETRE

- Dynamique, sens de l'organisation en fonction des priorités ;
- Autonome, tout en appréciant le travail en équipe ;
- Sens de la stratégie, de la médiation et de la concertation ;
- Aptitude à l'animation et la concertation, aptitude à écouter et à convaincre ;
- Adaptabilité ;
- Esprit d'analyse et de synthèse, qualité rédactionnelle.

CONDITIONS CONTRACTUELLES

- Poste en catégorie A de la fonction publique territoriale (titulaire ou, à défaut, contractuel de la fonction publique avec un contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable) ;
- Poste à temps plein (37 heures hebdomadaires) avec RTT (12 j/an) ;
- Rémunération selon expériences et compétences.

DIVERS

- Permis B + voiture (remboursement kilométrique selon un barème prédéfini) ;
- Lieu de travail : Saint-Jean-de-Maurienne (73300) ;
- Prise de poste : à partir de juillet 2019

RECEPTION DES CANDIDATURES JUSQU'AU 5 Mai 2019

Adresser CV et lettre de motivation à Monsieur le Président du Syndicat du Pays de Maurienne :

- Par email : riviere@maurienne.fr ;
- Par voie postale : Syndicat du Pays de Maurienne, Le CAR, avenue d'Italie, BP 82, 73303 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex

Renseignements complémentaires : Madame Lucile MARIN, chargée de mission (téléphone : 04 79 64 48 67)